

La peste est-elle une catastrophe économique ?

Robert Braid dans mensuel 510
juillet-août 2023

L'effondrement démographique a bouleversé les marchés et favorisé les travailleurs accusés bien vite d'être des profiteurs de peste. Mais les autorités partout en Europe, et notamment Édouard III roi d'Angleterre, ont repris le contrôle de la situation, fixant les prix et les salaires, et réglementant le marché du travail.

La Peste noire, en emportant plus de la moitié de la population, ne put qu'avoir un impact économique important et immédiat. Arrêt brutal de la production, réduction nette de la demande, augmentation de la masse monétaire par habitant, baisse des rentes et de l'assiette fiscale : les marchés ont été bouleversés et les autorités ont tenté de limiter les répercussions de la crise avec les moyens à leur disposition. D'autant que l'épidémie ne fut pas un événement ponctuel, puisqu'elle ressurgit, par vagues, fauchant à de multiples reprises une partie de la population tous les quinze à vingt ans, et ce, jusqu'au début du XVIIIe siècle. Si les situations étaient bien évidemment différentes selon les régions, presque tous les pouvoirs en place au moment de la crise ont réagi en établissant une nouvelle politique du travail.

Les profiteurs de peste

Les chroniqueurs et moralistes de la deuxième moitié du XIVe siècle observent les effets de l'épidémie sur le niveau de vie des travailleurs. Tous constatent, effrayés par le retournement de l'ordre social, que l'épidémie a permis aux classes laborieuses survivantes d'améliorer leurs conditions de vie au-delà des limites jugées par eux acceptables.

William Dene, chroniqueur du prieuré de Rochester, constate l'augmentation du prix des denrées essentielles après la peste, mais note que les ouvriers sont devenus suffisamment riches pour les acquérir facilement. Le chanoine augustinien Henry Knighton, qui vit à l'abbaye de Leicester et écrit quelques décennies après l'événement, se souvient que les salaires des moissonneurs avaient augmenté après la crise, aussi bien en argent qu'en nature. A la même date le poète anglais William Langland, dans *Pierre le laboureur*, note que les ouvriers délaissent le bacon et préfèrent désormais la viande fraîche et le poisson frit. Un autre poète et moraliste anglais de la même époque, John Gower, déplore que les classes laborieuses exigent « *des choses pour [leur] ventre comme un seigneur* ». Les serviteurs, regrette-t-il, ont développé un appétit pour le luxe. Avant la peste, les ouvriers mangeaient du pain de mauvaise qualité et ne buvaient que de l'eau, le fromage et le lait étant pour eux un festin. Mais ces « *bons vieux temps sont anéantis* ».

De plus, bon nombre de contemporains reprochent aux ouvriers d'être devenus fainéants et rebelles et de réclamer deux fois plus d'argent pour en faire trois fois moins. « *Ils sont oisifs, ils sont rares et ils sont avares* », constate John Gower. Ils manquent de discipline et refusent de retourner chez un employeur si ce dernier ne leur offre pas de la nourriture de meilleure qualité. Gower va jusqu'à craindre que, bientôt, les seigneurs ne se soumettent à leurs employés, à moins que justice puisse être obtenue par la force.

Partout en Europe, les autorités chargées du maintien de l'ordre social constatent les mêmes tendances. Dès septembre 1348, le sénéchal de Provence Raymond d'Agoult dénonce la malice des moissonneurs qui demandent un salaire plus élevé que la valeur du blé récolté. Édouard III, roi d'Angleterre (1327-1377), justifie le plafonnement des salaires en juin 1349 en observant que certains serviteurs profitent de l'épidémie pour exiger des traitements excessifs, tandis que d'autres préfèrent dorénavant vivre de la mendicité du travail. Une ordonnance française de 1354 émise par Jean le Bon note que les salaires sont devenus à ce point élevés qu'il est possible de bien vivre en ne travaillant que deux jours par semaine permettant aux ouvriers de passer le reste de leur temps dans des tavernes (cf. p. 69).

Remise en ordre

Les autorités, aussi bien centrales que locales, ont alors mis en place une panoplie de mesures pour freiner la hausse des salaires. Alors qu'il ne peut convoquer le Parlement à Westminster à cause de la peste, Édouard III, dès juin 1349, élabore une politique nouvelle en publiant une « *ordonnance des travailleurs* » (*Ordinance of Labourers*), qui va créer un précédent juridique pour toute future législation sur le travail.

Dans cette loi, Édouard III oblige tous les ouvriers à accepter des offres d'emploi aux salaires d'avant la peste ; il contraint les artisans et les vendeurs de produits alimentaires à pratiquer les anciens prix ; il rend illégale l'aumône aux personnes physiquement capables de travailler pour gagner leur vie ; enfin, il oblige les autorités locales à faire respecter ces mesures. Le roi a par la suite apporté de nombreux amendements à ces nouveaux règlements en attendant la prochaine session du Parlement. Dès le retour des parlementaires en 1351, les membres ont ratifié, clarifié et étendu la législation initiale ; et l'administration royale a fait preuve d'une réelle volonté de faire respecter ces nouvelles mesures. D'autres ordonnances similaires sont venues compléter les mesures initiales, notamment le statut de Cambridge de 1388, en cherchant à limiter la mobilité ouvrière, en obligeant certaines personnes à rester dans le secteur agricole et en imposant des pénalités plus sévères aux contrevenants. En plus de stabiliser les marchés et de réduire le coût de la main-d'oeuvre pour les nobles et les employeurs, les amendes collectées grâce à l'application de ces mesures ont renfloué la Trésorerie qui avait gravement souffert de la perte de la moitié des contribuables emportés par la peste. Ces ordonnances sur les salaires furent réitérées et modifiées régulièrement pendant les siècles suivants et ne furent abrogées qu'au XIXe siècle.

Tous les médiévistes britanniques connaissent depuis longtemps ces premières lois sur le travail. Nombre d'entre eux les considèrent comme une étape décisive dans l'évolution de la gouvernance du pays¹. Dans les autres pays européens, les nouvelles politiques du travail ont été nettement moins étudiées. Les archives contiennent pourtant de nombreux exemples d'ordonnances très similaires promulguées quasiment partout sur

le continent après la Peste, même si elles furent, il est vrai, suivies avec moins de rigueur qu'en Angleterre.

Ainsi, en 1351, Pierre Ier et le parlement de Castille ont établi un montant maximum pour un grand nombre de prix et de services, fixé les heures de travail et imposé des peines sévères à tous ceux qui transgressaient ces nouveaux règlements. Henri II de Trastamare, qui dépose Pierre par la violence en 1369, instaure des mesures presque identiques à celles de son prédécesseur. En France, en 1351, le roi Jean le Bon impose lui aussi des prix et des salaires, limite la mobilité ouvrière et condamne les « fainéants ». Quelques années plus tard, il exige le paiement des salaires en espèces, puisque la rémunération en nature permettait de contourner les montants officiels.

Le sénéchal de Provence, Raymond d'Agoult, agissant en septembre 1348, a été le premier à promulguer une ordonnance pour juguler l'inflation après la Peste noire². Cette législation énonce le prix maximum autorisé pour un grand nombre de produits (seize types de chaussures, quatorze variétés de vêtements, quinze coupes de viande, neuf espèces de volailles, poissons, objets en verre, etc.), ainsi que le salaire légal pour toutes les catégories de travailleurs (tailleurs de vigne, bêcheurs, faucheurs, bouviers, bergers, maréchaux-ferrants, maçons, charpentiers, plâtriers, boulangers, domestiques, nourrices, taverniers, etc.), parfois en ajustant les tarifs en fonction de la saison. Elle limite également le nombre d'ouvriers qu'il était possible d'engager en même temps et interdit aux travailleurs de se rassembler pour négocier collectivement leurs salaires - sous peine de se faire couper une main ! Aucun document dans les archives n'atteste cependant la mise en application de cette loi.

Il semble que si les autorités centrales de la Provence ont finalement renoncé à poursuivre cette politique, c'est parce que les communes de cette région, très indépendantes et bien organisées, ont réussi à prendre le relais. Par exemple, la ville de Brignoles se contente de modifier un grand nombre de montants dans l'ordonnance du sénéchal. Marseille, en revanche, rejette l'ordonnance et met en place des mesures plus adaptées au marché local. En plus des ajustements en termes des salaires, la ville interdit aux ouvriers agricoles dans sa juridiction de quitter le

territoire pour travailler ailleurs et elle prend le contrôle des jours ouvrables. A Aix, les salariés sont obligés de travailler de l'aube au crépuscule. Le conseil municipal de Sisteron prend aussi la main sur les heures de travail et interdit le paiement des salaires en nature.

Chaque ville de la péninsule italienne élabore sa politique du travail. Orvieto plafonne les salaires dès le mois de septembre 1348. Le gouvernement de Florence réglemente très strictement les salariés agricoles, laissant les guildes contrôler les métiers urbains. Partout en Europe, de la Norvège au Portugal, on voit le même type d'ordonnances s'appliquer juste après la Peste noire pour limiter la hausse des salaires.

Ce n'est pas la première fois que les gouvernements essayent de réglementer le marché du travail. Londres avait déjà plafonné les salaires dans le bâtiment depuis le XIIIe siècle, et il est d'ailleurs fort probable que ces mesures locales aient servi à la rédaction de l'ordonnance centrale d'Édouard III. A la même époque, la monarchie de Castille a elle aussi déjà fixé des prix et salaires, contrôlé les formes de rémunération et réprimé l'oisiveté lors d'une période de forte inflation provoquée par sa politique monétaire. En France, Philippe VI était intervenu pour fixer des prix et salaires pour des raisons similaires dans les années 1330. Mais, jusqu'au milieu du XIVe siècle, les interventions sur le marché du travail ont été relativement limitées. Jamais dans l'histoire européenne les gouvernements n'avaient réagi à une conjoncture économique avec une telle unanimité.

Vivre mieux après ?

Le débat reste entier toutefois sur la question de savoir si les salariés vivent mieux après la Peste noire, comme l'interprètent les chroniqueurs contemporains. Pour comprendre le mouvement des salaires et le niveau de vie des ouvriers, les meilleures sources viennent de l'Angleterre puisque les archives ont conservé la comptabilité de plus d'une centaine de manoirs et de chantiers de constructions qui permettent de retracer les prix et les salaires depuis le XIIIe siècle. Selon ces sources, les salaires nominaux ont nettement augmenté pendant l'année où la Peste noire sévissait, alors que les prix ont baissé, accroissant de manière radicale le pouvoir d'achat des salariés. En effet, la disparition de la moitié de

la population aurait nettement diminué l'offre de main-d'oeuvre et aussi la demande de produits. De plus, la peur de la contagion aurait incité les travailleurs à rester chez eux pour être épargnés plutôt que de se rendre au travail (cf. p. 69).

S'il est vrai que les salaires ont augmenté pendant l'épidémie, et ont continué à grimper pendant plusieurs décennies, les prix des denrées de base ont vite dépassé les rémunérations une fois que la peste s'est dissipée, limitant ainsi les gains des ouvriers en termes de pouvoir d'achat. Dès 1352, en moyenne, les salariés anglais avaient un moins bon niveau de vie qu'avant la peste. La vraie amélioration des conditions de vie des ouvriers ne s'amorce qu'à partir des années 1370, lorsque les prix fléchissent et que les salaires restent stables. L'historien français Guy Bois a constaté le même phénomène en Normandie³.

Il reste très difficile d'expliquer pourquoi les chiffres ne montrent pas une hausse nette et durable du pouvoir d'achat dans un contexte de pénurie de main-d'oeuvre, alors que les observateurs contemporains remarquent unanimement cette tendance. De nombreuses interprétations ont été proposées. Certains historiens ont tenté d'argumenter que l'hécatombe n'avait pas suffi à vider le marché du travail du surplus de main-d'oeuvre. L'historien britannique John Hatcher a cependant signalé que la comptabilité médiévale passe souvent sous silence des rémunérations en nature qui augmentent considérablement les revenus globaux des salariés dès le lendemain de la Peste noire, rendant un peu plus crédibles les impressions des observateurs de l'époque⁴. Charles-Marie de La Roncière, qui a examiné les archives florentines, a constaté, à l'inverse, que la nourriture et les autres prestations en nature sont en passe de sortir d'usage au milieu du XIV^e siècle, ce qui explique certainement pourquoi l'on peut observer une amélioration des niveaux de vie immédiatement après la peste⁵. Un historien anglais, James Thorold Rogers, a observé lui un grand nombre de ratures dans la comptabilité des manoirs à partir de 1350 et suggéré que les administrateurs tentaient de cacher le vrai montant des salaires pour échapper aux contrôles des magistrats en charge d'appliquer la nouvelle législation du travail⁶.

Quoi qu'il en soit, même si les salariés ont tenté par tous les moyens d'esquiver les nouvelles mesures pour limiter les salaires,

on peut penser que ces politiques ont eu un impact fort sur le pouvoir d'achat des salariés puisqu'elles ont suscité la colère des travailleurs. A plusieurs reprises, en Angleterre, les juges chargés de faire respecter les nouvelles ordonnances ont été attaqués. Lors de la révolte des paysans de 1381, les rebelles réclamaient, entre autres exigences, que le roi supprime les mesures qui limitaient les salaires. En vain, car la révolte a été vite réprimée dans le sang par Richard II. La Peste noire a créé une situation de crise qui a permis aux autorités de mettre en place une politique de travail qui limitait le coût de la main-d'oeuvre. Si cette politique a été poursuivie avec plus de vigueur en Angleterre, c'est parce que les structures étaient déjà en place pour l'appliquer.

Petite divergence Nord-Sud

La peste, bien sûr, ne fut pas le seul facteur à avoir entraîné des transformations de l'économie à la fin du Moyen Age. Pensons seulement à la guerre de Cent Ans et aux transformations climatiques qui, dès la fin du XIIIe siècle, avaient engendré des baisses de rendements agricoles (la plus spectaculaire étant la grande famine qui frappa l'Europe entre 1315 et 1321). Lorsque la peste touche l'Europe, plusieurs vagues d'épizooties avaient déjà affaibli la population européenne pendant le XIVe siècle - les animaux étant à la fois sources d'engrais pour les champs, d'énergie pour tirer charrues et charrettes, et de protéines pour les travailleurs. Autrement dit, de tous les cataclysmes médiévaux, si la Peste noire fut certainement le plus brutal, elle ne fut pas la seule à impacter l'économie.

Néanmoins, cette crise donna dans un premier temps un coup d'arrêt à l'économie à travers l'Europe tout entière qui venait de traverser une longue période de fragilité. Puis, à plus long terme, les sociétés finirent par s'adapter à tous ces bouleversements en instaurant de nouvelles formes de gouvernance. Le rôle que prirent les pouvoirs dans la régulation des marchés permit une meilleure organisation de l'économie et une plus forte croissance. En ce sens, la Peste noire a contribué à ce qu'on appelle la « petite divergence », c'est-à-dire la plus forte croissance des pays du nord de l'Europe, dans les pays où ce type d'intervention a pu être poursuivi, et la stagnation de ceux du sud, notamment les cités-États italiennes comme Gênes, Venise et Florence, jusqu'alors les

régions plus « avancées » de l'Europe. Si son impact sur le long terme est encore difficile à identifier, il est clair que la Peste a joué un rôle primordial dans les transformations de la fin du Moyen Âge.

Notes

1. R. C. Palmer, *English Law in the Age of the Black Death, 1348-1381. A Transformation of Governance and Law*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1993 ; M. Bailey, *After the Black Death. Economy, Society, and the Law in Fourteenth-Century England*, Oxford University Press, 2021.
2. R. Braid, « *Et non ultra : politiques royales du travail en Europe occidentale au XIVe siècle* », Bibliothèque de l'École des chartes, t. 161, 2003, pp. 437-491.
3. G. Bois, *La Crise du féodalisme*, Presses de la FNSP, 1976.
4. J. Hatcher, « *England in the Aftermath of the Black Death* », Past and Present, 144, 1994.
5. C.-M. de La Roncière, *Prix et salaires à Florence au XIVe siècle, 1280-1380*, Rome, École française de Rome, 1982, p. 292.
6. J. E. Thorold Rogers, *A History of Agriculture and Prices in England*, Oxford, Arthur George Liddon Rogers Clarendon, 1866, vol. I, p. 274.

L'AUTEUR

Historien et maître de conférences à la Faculté d'économie de l'université de Montpellier, **Robert Braid** a publié « *Behind the Ordinance. Economic Regulation and Market Control Before the Black Death* » (Journal of Legal History, 2013) et « The Political Culture of Work », dans Valérie L. Garver (dir.), *A Cultural History of Work* (Bloomsbury Publishing, 2019).

DANS LE TEXTE

« **Tant étaient morts** »

Donc vint par défaut de gens

Que maint bel héritage

Demeurait à labourer ;

Nul ne s'occupait des champs sarcler,
De lier les blés et de vendanger
Que celui qui en donnait triple salaire
Non certes pour un denier vint !
Tant étaient morts et il advint
Qu'à travers champs et bêtes mues
Gisaient toutes éperdues.
Dans les blés et les vignes paissaient
Partout où elles voulaient."

G. Machaut, *Jugement du Roi de Navarre*, cité dans G. Brunel, É. Lalou, *Sources d'histoire médiévale*, Larousse, 1992, pp. 799-800.

ANGLETERRE : FLAMBÉE DES SALAIRES...

La Peste noire a provoqué une pénurie de main-d'oeuvre salariée due au nombre de morts et au fait que beaucoup de survivants sont devenus chefs de leur propre exploitation, ce qui a conduit à une forte hausse des salaires dans l'agriculture et dans le bâtiment. Dans les deux ans qui ont suivi la peste, les ouvriers du bâtiment ont vu leur rémunération augmenter de 40 % et, en 1349, les moissonneurs touchaient presque le double d'avant la pandémie. Ceci poussa les autorités à plafonner les salaires.

... ET FLUCTUATIONS DU POUVOIR D'ACHAT

La hausse des salaires en Angleterre est à relativiser : dès 1350, la flambée des prix a limité les gains des salariés. En 1351-1352, à cause de l'inflation, les ouvriers anglais ont vu diminuer leur pouvoir d'achat. Un pic d'inflation en 1370 a fait chuté leur niveau de vie de 40 % ! A partir de 1375, en revanche, grâce à une baisse importante des prix, les niveaux de vie ont nettement augmenté. Pendant le dernier quart du XIVe siècle, les salariés pouvaient acheter environ 40 % de plus que dans la période 1331-1347.

DANS LE TEXTE

Édouard III remet les serviteurs au travail

Comme naguère contre la malice de serviteurs qui ne voulurent plus travailler après la pestilence sans prendre de salaires

outrageux, il fut ordonné par notre seigneur le Roi, et consenti par les prélats, nobles et autres de son conseil, que tous les travailleurs, aussi bien les hommes que les femmes, soient tenus de servir, recevant salaires et gages accoutumés à l'époque avant la Peste."

Extrait du *préambule du Statut des travailleurs (Statute of Labourers)* de 1351, ratifiant les mesures prises par Édouard III en 1349.

JEAN LE BON S'ATTAQUE AUX FAINÉANTS

Jean le Bon s'attaque aux fainéants

Ouvriers gourmands, ou friands, ou fainéants vont séjourner dans les tavernes, et disent que pour le grand prix des journées auquel ils se sont accoutumés d'avoir, qu'ils ne travailleront que deux jours dans la semaine."

Extrait d'une ordonnance de Jean le Bon fixant les salaires en 1354.

LA PESTE A-T-ELLE GOMMÉ LES INÉGALITÉS ?

« *Vous voulez réduire les inégalités ? Essayez la Peste noire.* » C'est par ce titre que le Washington Post rendait compte en 2017 de la parution du livre de Walter Scheidel, traduit en français sous le titre *Une histoire des inégalités. De l'âge de pierre au XXI^e siècle* (Acte Sud, 2019). L'économiste y corrélait en longue durée nivellement des fortunes et morts de masse. Des évaluations plus précises, menées notamment par Guido Alfani pour l'Italie, confirme ce schéma d'ensemble : la part de richesse détenue par les 10 % les plus fortunés y tombe de 65 % à 50 % en 1350, demeurant à ce niveau deux siècles, avant d'entamer une lente remontée. Ailleurs, comme en Allemagne, ce rattrapage est plus rapide, et si les gouvernements européens se préoccupent si vite de limiter les hausses de salaire, c'est pour éteindre ce scandale moral qu'un décret florentin daté du 9 octobre 1348 exprime déjà avec une désarmante lucidité : « Alors que beaucoup de citoyens étaient devenus pauvres, certains pauvres devenaient riches. » C'est que la peste, fauchant les vies sans distinction d'âge, de sexe ni de conditions, provoque des opportunités d'ascension sociale. Ainsi pour les femmes, que l'on voit dans la documentation notariale (à Marseille notamment) reprendre massivement les entreprises de leurs maris défunts. Mais là encore, l'ordre des pères veille : à Florence, la loi du lignage se fait plus stricte après 1350, les

réformateurs se préoccupant d'endiguer le flux de biens patrimoniaux qui, faute de prétendants mâles, risquerait de dériver vers des lignées féminines. *P. B.*